

CR Association Foncière de Remembrement du 25 juillet 2018

Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Villars St Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur ZEISSER Jean-Claude Président.

Etaient présents : Messieurs, LEGAIN Dominique, GUERRIN Pascal, DELIOT Jean-Luc, BESSON Raymond, ZEISSER Jean-Claude, PATUROT Léon, DELIOT Jean-Pierre, DELIOT Roger.

Absents, excusés : DELIOT Rémy

Le secrétaire de l'Association ,Mr PATUROT Léon , remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Travaux chemins, étude du devis Roger Martin
- Emprunt devis Crédit Agricole
- Modification budgétaire

Travaux des chemins, Etude du devis de l'entreprise Roger Martin

Monsieur le Président expose en détaille le devis de réfection des chemins, après un tour de table des membres présents il propose l'acceptation de celui ci pour les chemins Dallouey, de Rougeaux, de l'Epaule, et de Matrémont.

Le devis du prolongement de la rue des Carrières et abandonné, et celui de Essart-Guedot est remplacé par une journée de Blow patcher.

Le montant du devis est de 22508,20 Euros HTVA.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents accepte la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer le devis de l'entreprise Roger Martin.

Emprunt Devis Crédit Agricole

Monsieur le Président informe le bureau de la nécessité de souscrire un nouvel emprunt

pour financer des travaux de voirie sur les chemins d'exploitation.

La Banque Populaire n'ayant pas répondu, il est proposé de souscrire cet emprunt auprès du Crédit Agricole.

Plusieurs propositions avec durée et montant différents étaient demandés.

La proposition suivante est proposée au bureau :

Montant de 20 000€ au taux fixe de 1.20% équivalant à 1.00% pour une première échéance à 3 mois, échéance annuelle constante, sur 8 ans ou 96 mois.

Frais de dossier 60€ , frais de gestion 0.

Montant de l'annuité : 2613.43€ voir tableau d'amortissement joint.

Le montant de l'annuité étant compensé par la participation des propriétaires à la taxe de remembrement de 7.00€ l'hectare HT.

L'emprunt sera cautionné par la commune et inscrit au budget .

Le bureau après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, cette proposition, et autorise le Président à effectués les démarches nécessaires.

Modification budgétaire

Monsieur le Président informe le bureau suite aux travaux de voirie sur les chemins d'exploitation, il est nécessaire de faire une modification budgétaire en investissement.

En dépenses Article :2315 + 10 000€ soit un total de 25 000€

En recette Article : 1641 emprunt + 10 000€ soit un total de 20 000 €

Soit un total de dépenses et recettes de 27 143.91€

Le bureau après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, cette proposition, et autorise le Président à effectués les démarches nécessaires.

La séance est levée à 21h00.